



# Rapport annuel 2004

## Rapport annuel 2004

- Juillet 2005 -



# SOMMAIRE

<b>LE CONSEIL GENERAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....</b>	<b>1</b>
<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>3</b>
<b>L'ACTIVITE DU CGTI EN 2004.....</b>	<b>4</b>
<b>LA PARTICIPATION DU CGTI A LA REFORME DE L'ETAT .....</b>	<b>8</b>
<b>LA SECTION "INNOVATION ET ENTREPRISES" .....</b>	<b>10</b>
<b>LE CGTI ET LE GET .....</b>	<b>11</b>
<b>LA GESTION DU CORPS.....</b>	<b>12</b>
 <b><u>ANNEXES</u></b>	
<b>LISTE DES PRINCIPAUX RAPPORTS DU CGTI (2004) .....</b>	<b>15</b>
<b>LISTE DES AVIS RECENTS ADOPTES PAR LE CGTI SUR DES THEMES OU QUESTIONS SENSIBLES D'ACTUALITE.....</b>	<b>17</b>
<b>LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION.....</b>	<b>18</b>
<b>BUDGET DU CGTI .....</b>	<b>19</b>

## LE CONSEIL GENERAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le **Conseil Général des Technologies de l'Information (CGTI)** a été mis en place par le décret 96-1092 du 13 décembre 1996. Sa création est l'un des éléments de la réforme de 1996 dans le domaine des télécommunications, réforme dont les principaux volets étaient la Loi de Réglementation des Télécommunications, le changement de statut de France Télécom et le rattachement à l'Etat des établissements publics d'enseignement supérieur des télécommunications.

Dans ce cadre, les missions du CGTI peuvent se résumer comme suit :

- inspection générale : contrôle et inspection d'organismes publics ; suivi et évaluation de politiques publiques ;
- veille, expertise, conseil et propositions opérationnelles pour l'exécutif, dans un domaine complexe et en évolution rapide, celui des technologies de l'information quel que soit leur secteur d'application ;
- tutelle technique et pédagogique du Groupe des écoles des télécommunications (Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne, Institut National des Télécommunications) ; cette mission apporte au CGTI une dimension d'engagement dans la formation des futurs acteurs des technologies de l'information ;
- gestion du Corps interministériel des ingénieurs des télécommunications, cette mission permettant notamment au CGTI de contribuer à une mobilité de ces ingénieurs enrichissante pour la nation.

Compétent en matière de technologies de l'information et notamment dans les domaines des télécommunications, de l'ensemble des services postaux, de l'informatique, de l'électronique, de l'audiovisuel, de l'espace et de l'internet, le Conseil Général des Technologies de l'Information conduit ses missions, pour le compte des Ministres chargés des secteurs correspondants et contribue à la politique de recherche publique dans son domaine. Il peut intégrer toutes les dimensions des problèmes posés : réglementaire, législative, industrielle, services, recherche, France, Europe, international. Ses modes d'intervention sont divers (missions du programme annuel, interventions d'actualité) et la restitution se fait sous des formes variées et adaptées aux besoins (rapports, notes d'alertes, propositions opérationnelles pour l'exécutif...).

Le CGTI donne son avis sur les questions qui lui sont soumises (y compris pour les textes réglementaires en cours d'élaboration dans son domaine de compétence) et peut procéder à des enquêtes en France ou à l'étranger, dans le cadre des études qui lui sont confiées.

Enfin, le CGTI assure le Secrétariat général du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI), service du Premier ministre relancé par décret 2004-255 du 22 mars 2004, ainsi que le suivi des recommandations, propositions et avis de ce conseil stratégique.

Le CGTI est composé d'une dizaine d'ingénieurs généraux des télécommunications et d'une quinzaine de contrôleurs généraux ; il est présidé par le Ministre chargé des postes et télécommunications (actuellement le Ministre de l'Industrie) qui désigne un Vice-président parmi les ingénieurs généraux ; ce Vice-président est de droit Président du Conseil d'Administration du Groupe des écoles des télécommunications.

La diversité culturelle de ses membres font du CGTI une structure légère pluridisciplinaire particulièrement adaptée pour répondre aux besoins de transversalité et à l'étendue et la diversité de ses domaines d'intervention.

Le Conseil général comprend un Comité de l'Inspection dont le président est choisi par le Ministre parmi les contrôleurs généraux, un Secrétariat général et trois Sections :

- une Section juridique et économique ;
- une Section scientifique et technique ;
- une Section dénommée "Innovation et Entreprises", commune au Conseil Général des Technologies de l'Information et au Conseil Général des Mines, sous la co-présidence d'un ingénieur général des mines et d'un ingénieur général des télécommunications.

Le Vice-Président du CGTI et les Présidents du Comité de l'Inspection et des Sections se réunissent périodiquement en "Bureau" pour examiner les dispositions à prendre pour le bon fonctionnement du Conseil général.

Une vingtaine de personnalités qualifiées sont nommées au Conseil général pour participer en tant que membres associés à ses travaux, notamment à ceux des sections ; elles exercent leurs activités dans tous les secteurs du domaine des technologies de l'information (opérateurs, constructeurs / assembleurs, recherche, grande distribution,...). Elles permettent de mieux prendre en compte les facettes très diverses de ce vaste domaine et contribuent au rayonnement d'un Conseil général qui se doit d'être largement ouvert pour mettre un outil de compétence et d'expertise indépendante à la disposition de l'Etat dans les nouvelles missions qu'il doit assumer.

## ***Le Conseil Général des Technologies de l'Information***

***Vice-Président*** : Jean-Michel HUBERT (\*), Ingénieur général

***Présidente du Comité de l'Inspection*** : Annick DEGOVE-LE DUIC, Inspectrice générale  
***Adjoint*** : Gérard CORRÉ, Ingénieur général

***Président de la Section scientifique et technique*** : Michel PETIT, Ingénieur général

***Président de la Section économique et juridique*** : Jacques POMONTI, Inspecteur général  
***Adjointe*** : Françoise ROURE, Inspectrice générale

***Co-Président de la Section "Innovation et Entreprises"*** : Emmanuel SARTORIUS, Ingénieur général

***Secrétaire général*** : Marc OBERLÉ (\*\*), Ingénieur général.

(\*) Egalement Président du Conseil d'Administration du Groupe des écoles des télécommunications

(\*\*) Egalement Administrateur général du Groupe des écoles des télécommunications

## L'ACTIVITE DU CGTI EN 2004

Tout au long de l'année 2004, l'activité s'est traduite, selon les cas, par des rapports d'inspection, de mission ou d'étude, des réunions d'information, des notes résumées ou d'alerte adressées au(x) ministre(s) concerné(s), des avis adoptés en assemblée plénière, sur les quatre thèmes principaux suivants :

La présentation suivante des activités est limitée aux activités récurrentes, et à celles ayant donné lieu à des productions achevées, transmises au commanditaire. Elle est structurée en deux parties :

- la première concerne les activités d'étude proprement dites, y compris les activités d'inspection
- la seconde développe les diverses contributions que le CGTI apporte à des travaux pilotés par des instances extérieures au CGTI

### **Les travaux d'étude du CGTI**

Pour l'année 2004, ces travaux ont été structurés autour de quatre grands axes : la compétitivité et la croissance ; le mouvement technologique, ses percées et ses effets ; l'évolution du secteur postal ; les nouvelles missions de l'intervention publique.

#### **➤ La compétitivité et la croissance**

Compétitivité et croissance sont aujourd'hui les enjeux clés du développement de la France et de l'Europe. La contribution volontaire de l'Etat et des institutions européennes est de nouveau soulignée comme une nécessité. Un temps banni du langage public par une acception sémantique trop étroitement comprise par le discours libéral, la politique industrielle, sous cette appellation ou sous une autre, revient naturellement comme une exigence de la puissance publique (française et européenne) vigoureusement aiguillonnée par la compétition internationale.

La contribution des techniques de l'information et de la communication à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des administrations est décisive : cela est aujourd'hui largement démontré et, en la matière, il reste beaucoup à faire.

Observer, éclairer et identifier des mesures concrètes visant à optimiser cette contribution représente un deuxième axe prioritaire de travail pour le CGTI. Il intéresse tout ce qui a trait à la mise à niveau de l'économie française, de ses entreprises, de ses administrations et de ses diverses collectivités publiques, à travers le recours à ces nouvelles technologies et à la comparaison avec les évolutions équivalentes dans les pays européens et dans le monde.

Concernant le premier axe, le CGTI poursuit un travail d'observation de la pénétration des technologies de l'information, services et applications dans l'entreprise, et dans les différents secteurs d'activité. Le point de vue quantitatif est complété par une identification des moteurs et des freins qui affectent cette pénétration.

Pour le deuxième axe, au cours de l'année, un travail de réflexion interne a apporté un éclairage sur les différences entre les divers secteurs de l'économie. Il a permis d'apporter des éléments à la

situation de la France par rapport à d'autres pays, en Europe, aux Etats-Unis et dans le monde, et de rapprocher pénétration des TIC et compétitivité.

### ➤ **Le mouvement technologique : ses percées et ses effets**

Il importe que le mouvement technologique qui affecte le domaine de l'information et de la communication, accélère son évolution et en multiplie les effets, soit le plus correctement possible **anticipé** quant à sa rapidité d'occurrence, et que les conséquences puissent en être appréciées au mieux. Effort difficile et permanent, indispensable à toute prétention d'intervention et de maîtrise publique en la matière.

Ainsi les objectifs généreusement fixés à l'Europe, lors des rencontres de Lisbonne en l'an 2000, d'être les premiers à la fin de la décennie dans l'ordre de la société de la connaissance grâce, notamment, à un développement vigoureux des technologies de l'information, n'ont-ils guère de chance d'être atteints sans lucidité et sans cette maîtrise, et sans que celles-ci soient traduites – si les Gouvernements et autres autorités publiques en ont la volonté – dans ce qu'on appellera une véritable **politique industrielle pour cette société de la connaissance**.

L'appréciation du problème doit nécessairement se faire à l'échelle internationale. La mise en œuvre des décisions et des actions doit tout aussi nécessairement se penser et s'élaborer à l'échelle de l'Union Européenne.

Les réflexions dans ce domaine ont été développées selon deux directions : la convergence technologique et des services de communication, y compris l'évolution du multimédia ; les mutations associées à la diffusion de moyens d'identifications électroniques.

Le premier aspect a été marqué par leur travail de réflexion sur les enjeux du développement de la télévision "haute définition" et l'impact du choix des normes. **Le développement de la télévision dite de « haute définition »**, sous ses différentes formes et dans ses différentes applications est en effet apparu particulièrement important aux décideurs institutionnels, notamment dans sa dimension industrielle. Les questions posées concernaient à la fois l'identification et l'évaluation du marché, l'horizon de temps, les conditions techniques, les atouts et les lacunes du secteur industriel français et européen. Par ailleurs, l'émergence de la « **Tri-convergence** » et les « **triple players** » (téléphone, internet et audiovisuel) justifiaient d'étudier l'état des développements en cours en France et dans le monde : offre technique, applications et services, configuration des acteurs industriels. Il s'agissait d'éclairer la question de la politique pour la France et pour l'Europe en la matière, à partir d'une caractérisation de l'offre technique, politique industrielle et régulation. Un bilan a également été dressé de la situation française de la convergence à partir des caractéristiques des nouvelles applications issues de cette évolution.

Pour ce qui est du deuxième aspect, celui des mutations associées à **l'identification électronique**, il s'inscrit dans le cadre général d'une réflexion sur l'impact et l'apport de **la mobilité** dans la modernisation du fonctionnement administratif, de l'action publique, des relations inter-institutionnelles, etc.

Les travaux du CGTI ont concerné d'une part la définition de la nouvelle génération de carte SESAM-VITALE et d'autre part les conditions techniques et économiques de la mise en œuvre de la carte nationale d'identité électronique (CNIE).

## ➤ L'évolution du secteur postal

L'identification de cette priorité tient à l'actualité du sujet qui fait de la période présente et, singulièrement, de l'année 2004 un moment très crucial pour l'évolution de ce secteur en France et pour son avenir. Le cadre en est connu : les caractéristiques propres à la situation française, ses forces et ses faiblesses, ainsi que les enjeux économiques, sociaux et publics qui y sont liés, face aux règles et aux nouvelles configurations de l'environnement européen et, plus largement, de l'évolution de la compétition internationale.

Dès le début de l'année 2004, les contraintes découlant de l'évolution de la concurrence nécessitaient d'être justement appréhendées et mesurées, avec les conséquences induites quant aux adaptations nécessaires, aux possibilités et difficultés de mise en œuvre des programmes arrêtés et du contrat de plan, aux éventuelles mesures correctives à prendre, ... Le CGTI a fourni très tôt dans l'année les conclusions de travaux susceptibles d'éclairer le débat parlementaire sur le projet de loi.

Par ailleurs, la mise en place opérationnelle du nouveau régulateur postal, fonction destinée à être assurée par l'ART, était déjà prévue.

De cette actualité ont découlé l'ordonnancement de nos priorités ...

Les travaux dans le domaine postal ont été effectivement pour l'essentiel marqués par la préparation de la loi postale, auxquels le CGTI a contribué de façon significative. L'organisation de la régulation postale a fait l'objet d'une attention particulière, dans le prolongement des réflexions du programme 2003. Le C.G.T.I. a fait, sur ce point, l'objet d'une demande de conseil auprès de l'autorité de régulation.

Les travaux réalisés ont permis également de réaliser une analyse comparative des solutions de régulation mises en place dans d'autres pays d'Europe. ... avec une première mission d'**observation** et de **veille** portant sur **l'organisation de la réglementation et la régulation postale**, étendue à l'observation de la situation dans **les pays voisins**, comparables à la France (Allemagne, Royaume Uni, Italie, Espagne) : constitution (degré d'autonomie) du régulateur, missions et compétences ; contenu, évolutions et résultats de la régulation ... Cette mission a été réalisée en pleine coordination avec les services de la DREE, déjà sollicités à cet effet

Parallèlement un travail de veille a été poursuivi sur les positions de l'OMC sur les services afin d'en mesurer l'impact potentiel sur les services postaux.

Dans le cadre de ses missions d'inspection, le CGTI a également conduit à bonne fin deux opérations concernant le domaine postale :

- l'une portait sur le possible contournement du monopole postal par le mécanisme de l'ABA (repostage). Il s'agissait d'établir un diagnostic sur l'effectivité du respect du monopole postale eu égard à la possibilité de contournement par repostage ;
- l'autre visait le contrôle du respect de la réglementation en matière de blanchiment de capitaux : les risques d'utilisation du réseau postal à cette fin sont réels. Il s'est agi d'évaluer la mise en œuvre de propositions faites antérieurement par le CGTI, et d'examiner plus particulièrement les relations de compte à compte et la bonne utilisation des moyens informatiques pour les contrôles.

## ➤ **Les nouvelles missions de l'intervention publique**

La capacité et la manière d'intervenir de la puissance publique à ses différents niveaux (France, Europe, monde) sous toutes leurs formes et en tous domaines, sont aujourd'hui vigoureusement mises en question par l'évolution des techniques, la globalisation des marchés, la configuration et la stratégie d'acteurs de plus en plus importants. On ne peut plus penser de la même manière l'intervention de l'Etat ou celle de l'Europe. Dans les télécommunications et les TIC, les principes de base qui inspiraient et pilotaient nos législations et nos règlements sont en cause.

Ainsi, les domaines et les modalités de l'intervention publique dans le champs des TIC évoluent de façon permanente. Divers chantiers ont été ouverts, notamment :

- **Le problème de l'attribution des fréquences radio-électriques**, dont l'actualité et la dimension hautement stratégique sont évidentes. Ce problème, présenté par l'ANFr au CGTI, doit être abordé – en liaison avec elle – à la lumière des directions nouvelles qui sont apparues lors des discussions conduites, notamment à l'échelle française et européenne, sous l'influence d'approches devenues plus systématiquement « libérales » du fait, notamment, des évolutions technologiques : comparaison entre le mode de gestion existant et une conception libérale dans laquelle la gestion du spectre serait confiée à des entreprises pour développer, à leur convenance, des services avec un minimum de contraintes.
- La question des **responsabilités respectives des opérateurs de réseaux et les offreurs de service**. Dans ce cadre, le CGTI a également contribué à l'analyse des causes des dysfonctionnements intervenus en 2004 dans certains réseaux de télécommunications, en tirant les enseignements qui s'y attachent.
- Enfin, le thème de l'impact du **développement du télétravail sur l'emploi et l'aménagement du territoire** a également fait l'objet d'un rapport du CGTI.

## LA PARTICIPATION DU CGTI A LA REFORME DE L'ETAT

En complément des travaux des axes prioritaires, le CGTI a réalisé des missions concernant plus particulièrement l'évolution de l'Etat, de son organisation et de ses modes d'action.

L'activité de notre Conseil n'est pas, en effet, toute contenue dans l'exécution de son programme annuel d'études. Outre la formulation, en cours d'année, de divers avis dont l'élaboration est directement fonction de l'évolution de l'actualité, et en dehors des diverses sollicitations urgentes qui peuvent lui être adressées par les membres du gouvernement, le Conseil fournit, en continu, de multiples contributions. Diverses missions se sont inscrites dans le cadre du schéma ministériel de réforme, d'autres dans celui du programme « Bercy ensemble ». Enfin, le CGTI s'est penché sur certains aspects de la commande publique en matière de TIC. Ces différents thèmes sont développés ci-après.

- Contribution à la mise en œuvre du programme « **Bercy en mouvement** ». Ces travaux ont été engagés dès 2003 et se sont poursuivis. Ils intéressent particulièrement la « réingénierie » des procédures concernant, pour cette année, la taxe locale d'équipement et la gestion des dossiers de pension, ainsi que les systèmes d'information en gestion des ressources humaines. Il va de soi que cette contribution pourra tout aussi bien s'appliquer dans l'avenir à d'autres ministères et administrations qui le souhaiteraient et aux demandes desquels le C.G.T.I. pourrait ainsi répondre, comme cela est d'ailleurs déjà le cas. Il convient d'y ajouter, d'une part le développement de travaux communs avec la Mission sur l'Economie Numérique concernant, par exemple, l'intervention publique auprès des PME, d'autre le développement de travaux en commun avec l'ADAE (qui peuvent déboucher sur de véritables études, comme ce fut le cas en 2004 pour les réflexions des apports possibles de la mobilité dans la réforme de l'Etat, mentionnées en première partie).
- Contribution à **l'évaluation et au suivi du plan RE / SO 2007**, lancé par le Premier ministre en novembre 2002. Cette question a fait l'objet d'une première évaluation en octobre 2003, évaluation qui portait sur la gouvernance de la réalisation du plan lui-même, les politiques publiques faisant le plus appel aux TIC au regard des objectifs majeurs du plan, et la mise en œuvre des mesures du plan. Elle comportait aussi une série de propositions relatives à ces différents domaines. Il est proposé de poursuivre ce travail sur 2004.
- Contribution aux activités et à la réalisation du programme de la **section commune C.G.M. / C.G.T.I.** Dans le cadre de la « co-animation » de cette section et de la participation à ses différentes études, le C.G.T.I. a une responsabilité de pilotage et de réalisation plus spécifique dans deux secteurs importants : le développement des **nanotechnologies** et leurs apports aux TIC ; **l'enseignement**, s'agissant à la fois de l'avenir des écoles et des formations qui sont de son ressort et de l'application des nouvelles technologies au domaine éducatif.

- Contribution aux **travaux du C.S.T.I.** Conformément aux termes du décret de novembre 2000, le C.G.T.I. a assuré le secrétariat général de ce Conseil, c'est à dire une activité importante quant aux contenus des réunions avec la préparation de communications sur des thèmes définis, en liaison avec les membres de ce Conseil. Le C.G.T.I. a dû en 2004, mobiliser une partie de ses ressources et de ses moyens à la bonne réalisation de cette tâche, suite à la publication du décret « relançant » le CSTI.
  
- Le C.G.T.I. est conscient du grand intérêt qu'il y aurait pour les responsables à disposer **d'un suivi**, continu et bien informé, **de l'activité des secteurs professionnels** de son champs de compétence : télécommunications et technologies de l'information, et cela quant au niveau d'activité, à l'évolution des flux, à la situation des principales entreprises et à la configuration des acteurs, etc. Non seulement sur le plan national, mais aussi européen et mondial, notre Conseil examine, en liaison étroite avec la Digitip, devenue entre-temps Direction Générale des Entreprises (DGE), et certains partenaires extérieurs, les conditions de la mise en œuvre d'un tel observatoire des marchés.

## LA SECTION "INNOVATION ET ENTREPRISES"

La section "Innovation et Entreprises" est une section commune au Conseil général des mines et au Conseil général des technologies de l'information. Elle est placée sous la responsabilité de deux co-présidents, Jean-Michel Yolin, ingénieur général des Mines, et Emmanuel Sartorius, ingénieur général des Télécommunications. Elle traite des questions liées à l'innovation, à la recherche et au développement des entreprises, et notamment des questions de formation de leurs cadres techniques. C'est ainsi qu'au cours des douze derniers mois, la section s'est intéressée aux missions de réingénierie du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, aux nanotechnologies, aux délocalisations, au télétravail, à la recherche dans les grandes écoles du GET et de Paristech ou à la propriété intellectuelle et à la brevetabilité des logiciels.

La section "Innovation et Entreprises" comporte un groupe "formation" co-présidé par Marc Caffet, ingénieur général des Mines, et Gérard Corré, ingénieur général des Télécommunications, chargé d'approfondir ses réflexions et de renforcer ses capacités de propositions dans le domaine de la formation des ingénieurs. Ces réflexions s'appuient naturellement sur la tutelle que les deux conseils généraux exercent respectivement sur les écoles des Mines et sur celles des Télécommunications. Dans ce cadre, le groupe formation poursuit des échanges avec le Conseil général du génie rural, des eaux et forêts, le Conseil général des ponts et chaussées et le Conseil général de l'armement, afin d'élargir la perspective à l'ensemble des ministères qui ont la tutelle d'écoles d'application de l'Ecole Polytechnique.

Enfin la section "Innovation et Entreprises" comporte un groupe "études", co-présidé par Thierry Gaudin, ingénieur général des Mines, et Françoise Roure, inspectrice générale des Postes et Télécommunications, chargé de coordonner les besoins des deux conseils généraux avec ceux de la direction générale des Entreprises (DGE).

## LE CGTI ET LE GET

Le Vice-président du CGTI est, de droit, le président du Conseil d'administration du Groupe des écoles des télécommunications (GET). En plus, même s'il n'exerce pas la tutelle administrative sur le GET, le CGTI joue un rôle important dans l'orientation de l'enseignement et de la recherche :

- trois membres du CGTI sont respectivement membres du Conseil d'école de chacune des trois écoles qui, avec le Service d'administration générale (SAG), constituent le GET ;
- un membre du CGTI participe au Directoire qui réunit, environ vingt fois par an, sous la présidence de l'Administrateur général, les directeurs du SAG et des écoles ;
- le CGTI est associé aux groupes de travail qui élaborent la stratégie du GET ;
- le groupe « Formation » de la section commune du Conseil général des mines (CGM) et du CGTI invite régulièrement des représentants du GET et des écoles à ses réunions : en 2004, ont ainsi été traitées les implications pour les écoles du projet de loi de modernisation de l'enseignement supérieur qui avait été ouvert au débat à la fin de l'année 2003 ;
- enfin, occasionnellement, le CGTI réalise, à la demande du Ministre chargé de l'industrie, une mission d'inspection dans une école.

## LA GESTION DU CORPS

La gestion du corps des télécommunications est une fonction administrative de la plus haute importance, qui garantit que les ingénieurs du corps sont formés et employés au mieux des intérêts de l'Etat et de la collectivité nationale. Elle revêt des dimensions à la fois stratégiques et de gestion quotidienne. Plus précisément, il s'agit de :

### **Gouverner le corps au service de l'Etat et de la collectivité**

Cette fonction suppose de développer une vision du corps en relation avec le chef de corps et le groupe consultatif spécialisé (CGS). Il s'agit également de partager cette vision avec les employeurs publics et la tutelle. Non moins stratégique est la fonction de définir, d'actualisation et de mise en oeuvre les règles institutionnelles. Il convient enfin de planifier et évaluer la contribution du corps à l'Etat et à la collectivité

### **Gérer les ingénieurs élèves**

Cette gestion concerne aussi bien le recrutement et le pilotage de l'affectation des IGE, que le pilotage de leur formation. Par ailleurs, il faut assurer la gestion administrative de ces ingénieurs.

### **Gérer les ingénieurs formés**

Il s'agit tout d'abord de développer un « projet collectif » mobilisateur conforme à la vision et de le mettre en oeuvre avec les intéressés. Il s'agit aussi de définir, actualiser, promouvoir les codes de conduite. Par ailleurs, il convient de planifier et évaluer la gestion des ingénieurs, en accompagnant l'évolution des carrières.

Enfin, il faut assurer leur gestion administrative et leur apporter conseil dans ce domaine.

Ces fonctions, la dernière en particulier, s'appuient sur des **fonctions support** que constituent l'exploitation et la maintenance du fichier des ingénieur, et le secrétariat du gestionnaire de corps.

Malgré son importance, cette gestion est assurée par des moyens trop limités. L'administrateur général du GET et son adjoint se partagent de fait le pilotage de cette gestion, alors qu'ils assurent par ailleurs des responsabilités lourdes pour l'un comme pour l'autre. L'équipe dédiée est dimensionnée pour assurer exclusivement les tâches de gestion administrative courante : changements de grade, tenue du fichier des IGT, préparation de l'instruction de situations administratives singulières. De plus, des phénomènes structurels et conjoncturels ont modifié et modifient encore les conditions d'exercice de la fonction de gestion du corps des IGT.

De façon conjoncturelle, tout d'abord, la préparation du décret de réforme statutaire du corps des IGT a constitué une surcharge importante.

Mais d'autres éléments présentent un caractère pérenne :

1. les IGT ne seront plus affectés à France Telecom que pour une minorité d'entre eux. La fonction de gestion du corps, qui était jusqu'à récemment en partie relayée par la direction des ressources humaines de l'opérateur, doit être assumée, de façon légitime, par le CGTI ;

2. les incitations de la Fonction Publique au rapprochement des corps, parfois à leur fusion, ont nécessité l'élaboration de documents de doctrine, et la mise sur pied de structures de concertation et de réflexion ad hoc, avec les autres corps. Le gérant du corps est appelé à s'y investir ;
3. la part de plus en plus importante des IGT exerçant leur activité en dehors de l'administration ou d'entreprises hors tutelle de l'Etat rend le suivi des personnes plus difficile, notamment au niveau du contact individuel qui n'est pas toujours assuré avec la périodicité souhaitable.

# **ANNEXES**

## **LISTE DES PRINCIPAUX RAPPORTS DU CGTI**

**- ANNEE 2004 -**

### **Compétitivité, croissance, nouveaux usages**

- Diffusion, usages et acceptabilité des TIC en France (poursuite des études annuelles effectuées par le CREDOC : note de synthèse établie en juillet 2004)
- Analyse de la qualité du service sur Internet : application aux courriels (rapport n° II-B.5-2004 – septembre 2004) (transmis le 30/08/2004)
- Lutte contre la contrefaçon en matière de propriété littéraire et artistique dans l'univers numérique : dossier permanent avec l'inspection générale des affaires culturelles

### **Percée technologique**

- Télévision numérique : enjeux et perspectives en 2005 (rapport n° II-B.2-2004 – septembre 2004) (transmis en nov. 2004)
- Développement des systèmes fondés sur l'utilisation des cartes d'identification et des systèmes électroniques (rapport n° II-B.10-2004 – mars 2004)

### **Evolution du secteur postal**

- Le réseau des bureaux de poste : accessibilité au service postal et proximité (I-A.3-2004 – avril 2004) (transmis le 4 juin 2004)
- Contrôle du respect de la réglementation en matière de blanchiment des capitaux à La Poste (rapport n° I-A.5-2004 – juin 2004) (transmis le 9 juin 2004)
- Assistance à la définition et à la mise en place du futur service de régulation postale (Eléments transmis à l'ART au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2004)
- Les stratégies des opérateurs postaux européens : les cas anglais, espagnol, italien (rapport n° II-C.3/C.4-2004 – juillet 2004) (transmis le 3 sept. 2004)

### **Evolution de l'intervention publique**

- La régulation des communications électroniques et du secteur postal et l'organisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (rapport n° I-C.1-2004 – septembre 2004) (transmis le 10 novembre 2004)

- Télétravail, emploi et aménagement du territoire (rapport n° II-D.5-2004 – septembre 2004) (transmis le 10 sept. 2004)
- Dysfonctionnements ayant touché les opérateurs de télécommunications : établissement d'un plan d'action afin d'accroître le niveau de précautions à prendre pour la sécurité des réseaux. (rapport n° II.D.13-2004 – décembre 2004) (transmis le 21 déc.2004)
- Interceptions légales : juste rémunération des opérateurs GSM
- Juste rémunération des opérateurs de télécommunications dans le cadre des interceptions de correspondance (rapport n° V.2-2004 de janvier 2005) (transmis le 4 janvier 2005).

### **Participation à la réforme de l'Etat**

- Enquête sur le fonctionnement des bourses sociales étudiantes au GET (rapport n° I-B.2-2004 - janvier 2005) (transmis le 11 février 2005)
- Etude : évaluation comparative des conditions d'introduction d'un SIRH au sein des grandes organisations (rapport I.E.3-2004 – février 2004) (transmis le 10 février 2004)
- Contribution à « Bercy en mouvement » : La taxe locale d'équipement ; la gestion des dossiers de pension
- Evaluation du projet de marché Accord 2 (rapport I-D.5-2004 – 30 avril 2004) (transmis le 30 avril 2004)
- Missions concernant le schéma ministériel de réformes :
  - analyse du ministère des affaires étrangères et de la justice (I-F.1-2004 – septembre 2004) (transmis en sept. 2004)
  - analyse du ministère de l'équipement/agriculture/écologie (I-F.2-2004 – juillet 2004) (transmis en juillet 2004)

### **Autres**

- Projet de création de l'institut européen de la propriété industrielle
- Système d'information de la propriété industrielle
- La filière électronique : suivi de la restructuration des entreprises du secteur (rapport n° II-D.11-2004)

**LISTE DES AVIS RECENTS ADOPTES PAR LE CGTI  
SUR DES THEMES OU QUESTIONS SENSIBLES D'ACTUALITE**

- "Grilles, services sur la Toile et supercalculateurs" (2 février 2005)
- "Les technologies de radio-identification (RFID) : enjeux industriels et questions sociétales (2 mars 2005)
- "Position de l'Union européenne sur la brevetabilité des logiciels" (2 mars 2005)
- La diffusion des technologies de l'information chez les Françaises et les Français (22 juillet 2004)
- "Convergence des technologies et leurs implications sur la société de l'information" – (sélection d'actions prioritaires)
- "Réagir à la marginalisation croissante de l'Europe et de la France pour soutenir la compétitivité économique et la qualité des emplois" (17 juin 2002)
- Avis sur le problème de la brevetabilité des logiciels (1<sup>er</sup> octobre 2003)
- "Pour une initiative de la France et de l'Europe dans la perspective d'une réglementation multilatérale, transparente et démocratique de l'Internet (4 juin 2003)
- "Les enjeux mondiaux de la microélectronique : quelle stratégie pour la France et l'Europe ?" (20 mai 2003)

Les avis, comme les rapports sont transmis au Ministre qui décide des suites à y donner, aussi bien sur le fond, que sur la communication.

## LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION

Les membres du Conseil Général des Technologies de l'Information, assurent un certain nombre de missions de conseil et de représentation de natures très variées.

En 2004, les participations à des Conseils d'Administration ont été les suivantes :

- Président du Conseil d'Administration du GET (J.M. HUBERT)
- Conseil d'Administration de La Poste (J.M. HUBERT)
- Conseil d'Administration de la Fondation de l'Ecole Polytechnique (J.M. HUBERT)
- Conseil d'Administration de l'Ecole Normale Supérieure (M. OBERLE)
- Conseil d'Administration de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace (M. OBERLE)
- Conseil d'Administration de l'IREPP (Institut de Recherches et Prospective Postales) (A. DEGOVE)
- Conseil d'Administration de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) (J.M. HUBERT)
- Conseil d'Administration d'ARECOM (Association pour la Recherche et l'Enseignement en Communication) (G. CORRE)
- Conseil d'Administration de l'ADETEF (Association pour le Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières) (loi 1901) (F. ROURE représente J.M. HUBERT)
- Président du Conseil d'Administration de l'AFNIC (J.C. GORICHON)

## BUDGET DU CGTI

En termes d'emplois, les mesures nouvelles proposées par le CGTI pour le budget 2005 n'ont pas été retenues.

Le CGTI dispose pour son fonctionnement d'une dotation globale de fonctionnement sous forme d'enveloppes budgétaires, allouée par la DPMA.

Pour 2005, les dotations de fonctionnement demandées ont été en majeure partie satisfaites à l'exception des crédits d'études pour lesquels **aucun crédit** n'est attribué, en dehors du marché CREDOC.

Néanmoins, le gel budgétaire annoncé posera de sérieux problèmes dans le quotidien du CGTI en raison des fortes contraintes déjà imposées.